



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 30 Juin 2022
Question n°7

Modification du Bureau Syndical du SMICTOM

L'an deux mille vingt-deux, le **30 Juin** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 24 Juin 2022.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

9 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Arnaud DOYEN, Patrick MIESCH, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Benoit CORNU, Maryse GARNICHET.

Étaient représentés : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Roland DURUPT pour Luc SENGLER.

Avaient donné procuration : Hervé UHLEN à Emile EHRET, François BRESSON à Patrick MIESCH, Eric BOILLETOT à Benoit CORNU

Étaient Excusés : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELEIN, Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Maurice COURTOIS, Manon FURTER, Michel GALMIXCHE

Étaient Absents : Patrick DEMOUGE, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMAIN, Luc SENGLER, Maxime BELTZUNG, Jean-Marie BERLINGER

Secrétaire de séance : Arnaud DOYEN

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	14

Vote		
Pour	Contre	Abstention
13	0	1

Date de Convocation : 24 Juin 2022

Date d'affichage : 12 juillet 2022



DELIBERATION

Vu la LOI n° 2021-1465 du 10 Novembre 2021 et plus particulièrement l'article 10, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, à partir du 10 Novembre 2021 et jusqu'au 31 Juillet 2022.

Vu la délibération n°8 du 30 Juillet 2020 concernant l'élection du Bureau Syndical du SMICTOM,

Vu la délibération n°023-2022 de la Communauté de Commune des Vosges du Sud désignant les représentants dans les organismes extérieurs,

Suite à la démission de Serge MARLOT, il convient de le remplacer en tant que membre du bureau.

Conformément aux statuts du SMICTOM, seul un délégué titulaire de la C CVS peut le remplacer.

Il est fait appel à candidature.

Le Président explique que Monsieur Jean-Marie HUGARD, remplaçant de M. MARLOT comme délégué au SMICTOM, retenu par d'autres obligations à la réunion de ce soir, a fait part de sa candidature.

Aucune autre candidature n'a été présentée.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à 13 voix pour et 1 abstention, désigne Monsieur Jean-Marie HUGARD comme membre du Bureau Syndical du SMICTOM.

Ce qui donne la composition du Bureau Syndical suivante :

CC Rahin et Chérimont :

BRESSON Francois, Vice-Président

BOILLETOT Eric

GALMICHE Michel

SEGLER Luc

TESTON Yves

CC Vallée de la Doller et du Soultzbach :

EHRET Emile, Vice-Président

BELTZUNG Maxime

KUNTZMANN Denis

STASCHE Henri

UHLEN Hervé

CC Vosges du Sud :

MIESCH Patrick, Président

ANDERHUEBER Jean-Luc

CHIPAUX Jacky

DOYEN Arnaud

HUGARD Jean-Marie

PARROT Eric

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président
Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 12 juillet 2022

07 juillet 2022